

Financement de l'économie

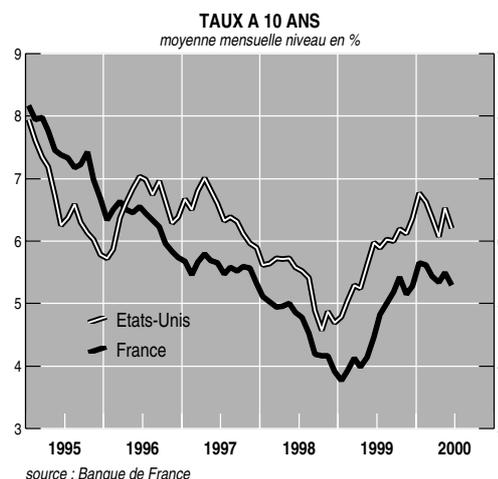
Les conditions de financement continuent de se resserrer progressivement. Le processus de remontée des rendements courts, initié dans la zone euro dès le printemps 1999, s'est accentué. La tension sur les taux à long terme enregistrée en 1999 s'est réduite depuis le début de l'année 2000, sous l'effet des réallocations de portefeuilles opérées des marchés d'actions vers les marchés obligataires. Au total, les conditions monétaires restent accommodantes : en termes réels, les taux courts sont remontés de 0,1 point et les rendements longs se sont accrus de 0,4 point depuis le début de l'année dernière tandis que le taux de change effectif réel de l'euro se dépréciait de 10% (et de 2,5% depuis le début de l'année). Dans ce contexte, le coût du crédit s'alourdit progressivement sans que cela se traduise par un ralentissement sensible du comportement d'endettement des agents privés. Par ailleurs, la remontée des rendements courts commence, au sein des placements en actifs monétaires, à alimenter une réallocation en faveur des produits rémunérés aux taux de marché.

Remontée des taux courts depuis la fin de l'année dernière

Dans la zone euro, le mouvement de remontée des rendements courts, à l'œuvre depuis mai 1999, s'est poursuivi et même légèrement amplifié jusqu'en mai 2000 : l'euribor 3 mois, après avoir progressé de l'ordre de 0,9 point sur les 7 derniers mois de 1999, a enregistré une hausse de 1 point sur les seuls 6 premiers mois de l'année en cours passant de 3,44% en fin d'année dernière à 4,48% à la mi-juin 2000.

Cette remontée des rendements courts a été initiée par l'apparition, à partir de la mi-1999, d'anticipations de resserrement monétaire qui ont perduré jusqu'à aujourd'hui (avec une ampleur variable au cours de la période). Ces prévisions ont été alimentées par la remontée de l'inflation au-dessus de 2% sous l'effet des prix du pétrole et par l'amélioration de la conjoncture dans la zone euro. En mai 2000, les opérateurs prévoient un relèvement des taux directeurs de l'ordre de 0,5 point à l'horizon de la fin de l'année.

Ces anticipations ont jusqu'ici été validées. La Banque Centrale Européenne (BCE) a en effet amorcé, à l'automne dernier, une politique de resserrement monétaire. Après un minimum de 2,50% en avril 1999,



son principal taux directeur (taux des appels d'offres hebdomadaires ou taux de refi) a été relevé à 4,25% en juin 2000 en cinq étapes.

Atténuation des tensions sur les rendements obligataires

Le mouvement de remontée des taux longs de la zone euro, particulièrement marqué en 1999 avec une hausse de l'ordre de 1,3 point, s'est très sensiblement infléchi au cours des 6 premiers mois de l'année 2000 : le taux des emprunts d'État français à 10 ans est ainsi passé de 5,27% en décembre 1999 à 5,4% à la mi-juin 1999, soit une augmentation de 0,1 point environ. Cette évolution d'ensemble a recouvert des phases distinctes : vive tension en début d'année, nette détente jusqu'en avril, remontée sensible en mai, repli au cours de la première quinzaine de juin.

Cette inflexion de la dynamique de tension des taux obligataires a tenu à divers éléments. En premier lieu, l'extrême volatilité des marchés d'actions et les incertitudes croissantes relatives à la pérennité des niveaux de valorisation atteints par certains actifs boursiers (singulièrement dans le secteur des nouvelles technologies) ont fait jouer aux titres d'emprunt d'État un rôle de valeur refuge. Ce phénomène a prévalu en tout premier lieu Outre-Atlantique mais s'est rapidement propagé en Europe. Par ailleurs, le marché obligataire américain, marché directeur pour l'Europe, a bénéficié de facteurs techniques favori-

sant la détente des rendements longs, notamment la politique de rachat de sa dette conduite par le Trésor américain. Enfin, le resserrement monétaire mené de part et d'autre de l'Atlantique a pu atténuer les craintes en matière d'inflation future.

Dans la zone euro, la conjugaison de l'accroissement des tensions sur les taux à court terme et de l'atténuation du processus de remontée des rendements obligataires a conduit à un aplatissement de la courbe des taux : pour la France, l'écart entre les rendements à 10 ans et à un mois est en effet passé de 2,3 points en fin d'année dernière à 1,5 point en mai 2000.

Volatilité marquée des marchés d'actions

De part et d'autre de l'Atlantique, les marchés d'actions ont enregistré des évolutions heurtées au cours des derniers mois. Pour les plus grosses capitalisations boursières, les marchés européens ont fait montre d'une meilleure tenue que le marché américain : depuis décembre dernier, les indices CAC 40 et Eurostoxx 50 ont progressé de respectivement 17% et 16,5% tandis que le Dow Jones reculait de 4,8%.

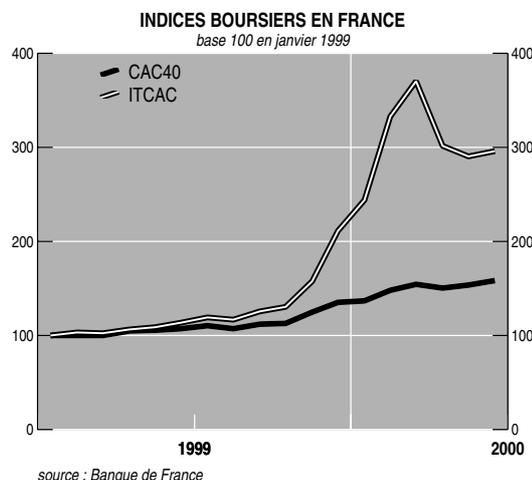
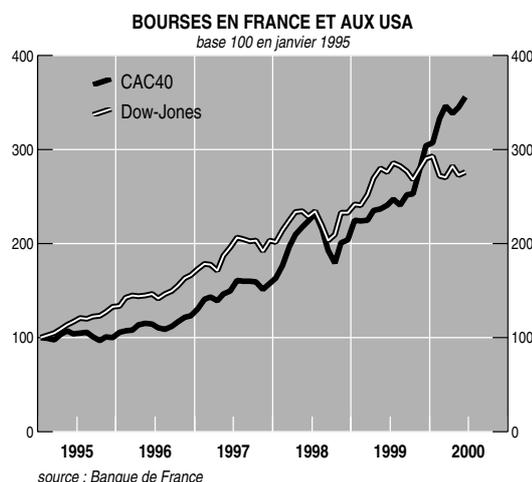
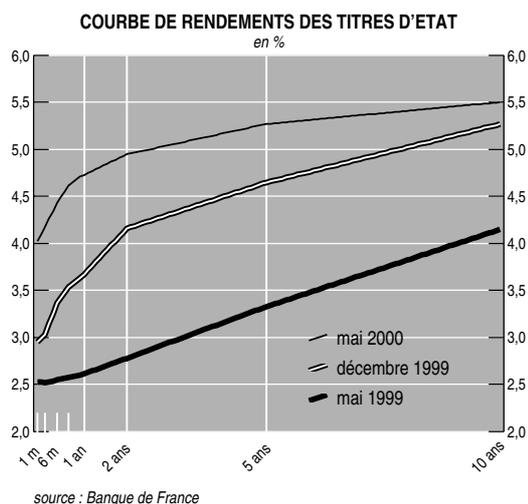
En revanche, le repli des valeurs technologiques a été d'ampleur comparable : tandis qu'entre mars et mi-juin 2000 le Nasdaq reculait de 25%, l'indice ITCAC se repliait de 20%.

Poursuite de la remontée du coût du crédit entamée l'été dernier

Dans le sillage de l'évolution des taux de marché, les conditions de crédit ont poursuivi leur mouvement de durcissement, à l'œuvre depuis l'été 1999. Celui-ci prend désormais une ampleur significative même s'il s'opère graduellement. En ce qui concerne les ménages, le taux moyen des crédits à la consommation, après avoir atteint un étiage en mai 1999 à 8,93%, est remonté à 9,29% en février 2000. Au cours de la même période, le coût des crédits à l'habitat à taux fixe a augmenté de l'ordre de 0,8 point. S'agissant des entreprises, les taux des crédits, toutes échéances confondues, se sont accrus d'environ 0,9 point. En termes réels néanmoins, ces remontées restent modérées, compte tenu du rebond de l'inflation.

Dynamisme de l'endettement des ménages

En dépit de la hausse du coût du crédit observée depuis l'été 1999, l'endettement des agents privés (ménages et entreprises) continue d'évoluer de manière dynamique. Son glissement annuel s'est établi à 8,4% en mars 2000 contre 6,6% un an auparavant. L'endettement des ménages a accéléré de manière quasiment continue depuis le second semestre de 1996, son glissement annuel s'élevant à 7,7% en



mars 2000. En revanche, celui des entreprises a quelque peu ralenti depuis la fin de l'année dernière. Le dynamisme du comportement d'endettement des agents privés a continué de s'appuyer tant sur les crédits de trésorerie que sur les crédits à l'habitat -en lien avec le dynamisme de l'investissement logement des ménages- et à l'investissement. Au total, le taux d'endettement des entreprises (défini comme le rapport de leur endettement intérieur sur l'excédent brut d'exploitation) s'élevait à 207% en fin 1999 contre 190% un an auparavant. Dans le même temps, celui des ménages (rapport de l'endettement intérieur au revenu disponible) est passé de 49% à 50%.

Maintien d'une croissance soutenue de M3 dans la zone euro

Dans la zone euro, le dynamisme de M3 ne s'est pas démenti, son glissement annuel s'établissant à 6,5% en mars 2000 contre 5,5% un an auparavant. Depuis le passage à la monnaie unique, la progression annuelle de M3 a continûment excédé la valeur de référence retenue par la Banque Centrale Européenne de 4,5%. Cette croissance soutenue est notamment imputable à l'évolution des instruments du marché monétaire et des titres d'OPCVM monétaire, dans un contexte de remontée des taux à court terme.

Les dépôts à vue ont poursuivi leur mouvement de ralentissement dans la zone euro. Leur progression annuelle s'est établie à 11% en mars contre 11,4% le mois précédent et 14,1% un an auparavant. La remontée des taux d'intérêt rend désormais leur coût d'opportunité plus important. En France, ces actifs ont également ralenti d'une année à l'autre (de 10,1% à 6%). Ils continuent de progresser à un rythme très nettement inférieur à celui qui prévaut pour l'ensemble de la zone.

Les dépôts remboursables avec un préavis inférieur à trois mois (terminologie de la BCE désignant les comptes sur livrets) ont continué leur mouvement de net ralentissement dans la zone euro : le glissement annuel est passé de 5,6% en mars 1999 à 3,9% en décembre pour s'établir à 1% en mars 2000 ; en France, ce mouvement est plus accentué encore. En terme de glissement annuel, ces actifs marquent en effet un mouvement de repli de 1,2% en mars après une quasi-stagnation en décembre et une croissance de 3,2% en mars 1999. Cette évolution est à relier à la remontée des taux d'intérêt monétaires qui rend les OPCVM monétaires -produits plus développés en France que dans le reste de la zone- beaucoup plus attractifs en terme de rémunération. ■

Éléments du compte des administrations publiques

L'évolution des finances publiques a été marquée en 1999 par une accélération des recettes. En particulier, les recettes fiscales ont été très dynamiques, grâce à la vigueur des revenus de 1998 et à la reprise de l'activité en 1999. Le déficit des administrations publiques s'est élevé à 155,7 milliards de francs en 1999, soit 1,8% du PIB après 2,7% en 1998. Les prélèvements obligatoires se sont élevés à 45,6% du PIB en 1999 après 44,8% en 1998.

En 2000, les baisses d'impôt de la loi de finances initiale auxquelles s'ajoutent celles prévues dans le projet de loi de finances rectificative -baisses de la TVA (18,45 milliards de francs), de l'impôt sur le revenu (11 milliards de francs) et de la taxe d'habitation (11 milliards de francs)- conduiraient à un ralentissement de la progression des recettes.

(1) Le taux de la CSG est passée, au 1er janvier 1998, de 3,4% à 7,5% sur les revenus de l'activité et de l'épargne, et de 3,4% à 6,2% sur les revenus de remplacement. Parallèlement, la cotisation d'assurance maladie a été abaissée de 4,75 points pour les revenus d'activité et de 2,8 points pour les revenus de remplacement.

Les recettes fiscales des administrations publiques ont progressé de 5,4% en 1999 au sens de la comptabilité nationale

Les recettes des impôts courants sur le revenu et le patrimoine des entreprises et des ménages ont augmenté de 8,4% en 1999. Ces impôts ont contribué pour 3,5 points à la croissance des recettes fiscales des administrations publiques en 1999.

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les ménages a progressé de 6,7%, après une hausse de 41,3% en 1998 qui résultait pour l'essentiel de la substitution aux cotisations maladie⁽¹⁾. Le produit de la CSG, classée en impôt en comptabilité nationale, a augmenté de 5,0% cette année. Ce rythme, plus soutenu que celui des revenus, pourrait s'expliquer par les effets différés de la hausse du taux de 1998 sur certaines catégories de revenus. Le produit de l'impôt sur le revenu des ménages a progressé de 7,7% en 1999 après une croissance de 3,6% en 1998. Cette progression s'explique par le dynamisme des revenus en 1998, particulièrement dans les tranches élevées.

La forte progression des bénéfices imposables réalisés en 1998 a conduit au versement de soldes de liquidation importants en 1999 et à une revalorisation des acomptes versés en cours d'année 1999. Elle explique l'augmentation de 18,4% de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (après une progression de

IMPÔTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ⁽¹⁾

	(évolution en %)		
	Moyennes annuelles		
	1998	1999	2000
Impôts sur la production et les importations	4,1	3,1	2,1
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	27,8	8,4	5,0
Impôts en capital	-5,2	10,4	-6,4
Total des impôts perçus par les APU	12,5	5,4	3,2

▬ Prévission

Les impôts sont ici classés et évalués selon les conventions de la Comptabilité Nationale.

(1) Centrales, locales et de sécurité sociale.

(2) y compris TVA communautaire.

(3) Au sens de la Comptabilité nationale (y compris CSG et RDS).

11,8% en 1998). Au total, les impôts sur le revenu versés par les sociétés ont augmenté de 17,4% en 1999 (après +8,3% en 1998).

Le produit net de la TVA⁽²⁾ a progressé de 4,7% en 1999 après une augmentation de 2,8% en 1998. Cette progression s'explique par la vigueur des emplois taxables (consommation des ménages, FBCF des ménages, ...) dans le compte pour 1999.

Les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ont augmenté de 3,0%, après une hausse de 4,4% en 1998. Ce ralentissement s'explique par la faible croissance en volume de la consommation de produits pétroliers. Le tarif avait été gelé sur le super carburant sans plomb, indexé sur l'inflation pour le super plombé et augmenté de 7 centimes par litre pour le gazole.

Les mesures fiscales prévues par la loi de finances initiale et la loi de finances rectificative conduiraient à un ralentissement sensible des recettes fiscales en 2000.

En 2000, les impôts sur la production et les importations progresseraient de 2,1% contre 3,1% en 1999. Cette évolution combine les effets de la baisse du taux de TVA appliquée aux travaux d'entretien du logement entrée en application à l'automne 1999 et de la baisse d'un point du taux normal du 1er avril 2000. Pour leur part, les recettes de TIPP seront affectées par la poursuite du rattrapage tarifaire entre le gazole et le super et par le gel de la TIPP sur le super sans plomb.

Les impôts courants sur le revenu du patrimoine augmenteraient de 5% après 8,4% en 1999. Cette décélération s'explique notamment par l'allègement

Projet de loi de finances rectificative

Le projet de loi de finances rectificative contient trois mesures de réduction d'impôts :

- Abaissement de la taxe sur la valeur ajoutée de 20,6% à 19,6% : le taux normal de TVA est ramené de 20,6% à 19,6% dès le 1er avril 2000. Cette mesure se traduit par un allègement de 18,45 milliards de francs de la TVA acquittée par les consommateurs.
- Allègement de l'impôt sur le revenu : les taux d'imposition des deux premières tranches du barème, 10,5% et 24%, sont, dès cette année, respectivement réduits à 9,5% et 23%. Cette mesure allège l'impôt sur le revenu de 11 milliards de francs.
- Réduction de la taxe d'habitation : la part régionale de la taxe est supprimée et les cinq mécanismes actuels de dégrèvement sont remplacés par un dispositif de plafonnement de la taxe en fonction du revenu fiscal de référence des redevables modestes et moyens. Au total, cette mesure procure en 2000 un allègement de 11 milliards de francs. ■

de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation prévu dans le cadre du projet de loi de finances rectificative.

En ce qui concerne la fiscalité des entreprises, le ralentissement résulte de la suppression à compter de 2000 de la contribution exceptionnelle instituée en 1997 mais prend en compte la contribution sociale sur les bénéfices (CSB) décidée par la loi de financement de la sécurité sociale. ■

(2) TVA totale, y compris la partie de cet impôt destinée au BAPSA (budget annexe des prestations sociales agricoles) qui n'apparaît pas dans les chiffres budgétaires.

Prix à la consommation

L'inflation s'est redressée pour s'établir depuis le début de l'année autour de 1,5%. Le surcroît d'inflation importée lié à la dépréciation de l'euro et à la récente remontée des prix du pétrole aura en effet été atténué par la baisse de la TVA. En mai, celle-ci aurait un impact cumulé sur l'indice d'ensemble de l'ordre de -0,2 point.

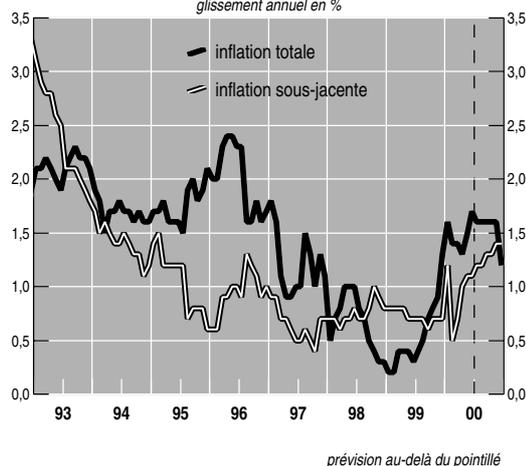
L'inflation resterait assez stable tout au long de l'année 2000. Les effets mécaniques du redressement des prix du pétrole s'atténuent progressivement. En contrepartie, l'inflation sous-jacente se redresse en raison de la dépréciation de l'euro et de la diffusion de la hausse des prix des matières premières sur les prix industriels.

Le glissement de l'indice d'ensemble devrait ainsi s'installer autour de +1,6% jusqu'au mois de novembre avant de s'infléchir à +1,2% en décembre 2000. Cette chute en fin d'année résulte de la sortie du glissement de la très forte augmentation des produits pétroliers enregistrée en décembre 1999. Pour sa part, l'inflation sous-jacente continuerait sa remontée progressive : elle atteindrait 1,4% en décembre 2000, après 1,1% en juin.

A court terme, la source principale d'accélération des prix reste l'inflation importée. Les effets de diffusion, induits par le renchérissement des coûts des consommations intermédiaires, devraient toutefois rester modérés, en raison de l'intensité de la concurrence dans l'industrie et du contexte de modération salariale. Par ailleurs, les tensions sur les capacités de production restent toujours circonscrites à quelques secteurs spécifiques, tout particulièrement le bâtiment et la construction. Les goulots de production s'atténuent quelque peu, notamment dans l'industrie automobile. Enfin, l'intensification de la concurrence dans le secteur des transports et communications, continue d'exercer une pression à la baisse sur les prix des services.

A moyen terme, la forte amélioration de la situation sur le marché du travail et le mouvement de réduction de la durée du travail pourraient favoriser une accélération des salaires horaires et rehausser les perspectives d'inflation.

PRIX A LA CONSOMMATION EN FRANCE
glissement annuel en %



Note de lecture :

A partir de janvier 1999, l'inflation est calculée en base 1998.
Les chiffres de l'inflation sous-jacente ont été recalculés depuis janvier 1990 à l'occasion du changement de base.

Accélération des prix alimentaires

Comme en 1999, les prix du tabac progressent de +4,5% en 2000. La baisse du taux normal de TVA a en effet été intégralement compensée par un relèvement des droits de consommation appliqué dès le 1er avril 2000.

Sur le début de l'année, des conditions climatiques exceptionnelles ont sensiblement modifié le profil mensuel observé habituellement sur les produits frais. Par exemple, en mars 2000, les prix des produits frais ont accusé un repli de -0,7% alors qu'ils avaient enregistré une progression de +1,4% en mars 1999 et +1,0% en mars 1998. Les prix alimentaires hors produits frais ont nettement accéléré sur le premier semestre. Le glissement annuel du regroupement "viandes", qui s'établissait à +1,2% en décembre 1999, atteint +2,9% en mai 2000 sous l'effet de la remontée des cours, notamment de celui du porc. La baisse de la TVA, qui ne concernait que 14% des produits alimentaires, a été perceptible au mois d'avril, notamment sur les groupes des "bières" (-0,4%) ou des "vins" (-0,3%). Au total, le glissement annuel des prix des produits alimentaires s'établissait à +1,7% en mai 2000.

Pour l'année 2000, les prix des produits frais devraient accuser une diminution moins forte que lors de l'été 1999. Les prix de l'alimentation hors pro-

LES PRIX A LA CONSOMMATION ⁽¹⁾

(évolution en %)

Regroupements (pondérations 2000)	Glissements annuels en fin de semestre						Moyennes annuelles		
	juin 1998	déc. 1998	juin 1999	déc. 1999	juin 2000	déc. 2000	1998	1999	2000
Alimentation (17,5%)	2,7	0,5	0,1	1,1	1,9	2,2	1,6	0,6	1,7
Tabac (2,0%)	3,1	3,1	4,5	4,5	4,5	4,5	3,1	4,4	4,5
Produits manufacturés (30,6%)	0,2	0,0	-0,4	-0,4	-0,2	0,4	0,1	-0,4	0,0
Énergie (7,8%)	-2,4	-5,2	-1,1	9,6	14,4	2,0	-3,0	0,5	9,7
<i>dont produits pétroliers (4,8%)</i>	-3,2	-7,1	2,0	20,5	24,6	2,1	-4,1	4,6	16,8
Services (42,3%)	-	-	1,1	0,9	0,4	1,0	-	1,1	0,6
<i>dont loyers-eau (7,8%)</i>	2,4	2,2	1,9	1,5	0,3	0,5	2,2	1,8	0,4
<i>dont services de santé (5,1%)</i>	1,0	0,4	0,2	0,9	0,7	0,8	0,6	0,6	0,8
<i>dont transports-communications (4,7%)</i>	-0,8	0,8	0,4	0,6	-2,4	-2,2	-0,2	0,5	-1,8
<i>dont autres services (24,7%)</i>	2,0	2,0	1,0	0,9	1,0	1,8	1,9	1,0	1,2
Ensemble (100%)	1,0	0,3	0,3	1,3	1,7	1,2	0,7	0,5	1,5
Ensemble hors énergie (92,2%)	1,4	0,9	0,4	0,6	0,7	1,1	1,0	0,6	0,8
Ensemble hors tabac (98,0%)	1,1	0,3	0,3	1,2	1,5	1,1	0,6	0,5	1,4
Inflation sous-jacente (62,2%) ⁽¹⁾	0,8	0,8	0,7	0,7	1,1	1,4	0,8	0,7	1,1

■ Préviation

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

duits frais devraient poursuivre leur progression sur un rythme soutenu traduisant le renforcement des contraintes en matière d'hygiène alimentaire. Au total, les prix de l'alimentation continueraient de progresser rapidement de +2,2% en décembre 2000 après +1,9% en juin.

Tassement espéré des prix des produits énergétiques

Avec la poursuite de la hausse des cours du Brent sur le premier trimestre de 2000, le glissement annuel des produits pétroliers a continué de s'accroître (+26,5% en mars 2000 après +20,5% en décembre 1999). Au mois d'avril, la chute du cours du Brent a entraîné le premier recul du prix des produits pétroliers depuis juin 1999. La baisse de la TVA, environ 6 centimes par litre de carburant a, elle aussi, contribué à ce mouvement. Toutefois en mai, le rebond du Brent et la dépréciation de l'euro ont contribué à la hausse des prix à l'importation du pétrole brut : le prix du baril exprimé en francs dépasse le maximum atteint au premier trimestre. Les prix des carburants et du fioul domestique reproduisent cette évolution : le glissement annuel des produits pétroliers atteint +21,5% en mai 2000. Sous l'hypothèse d'un retour du cours du Brent à 25 \$/bl d'ici la fin de l'année, le glissement annuel des prix des produits pétroliers atteindrait +24,6% en juin et +2,1% en décembre 2000. Ce dégonflement mécanique contribuerait à lui seul à une baisse de 0,4 point de l'inflation (en glissement annuel) en décembre.

L'ensemble des prix de l'énergie a accéléré, passant de +9,6% en décembre 1999 à +12,7% en mai 2000, en dépit des baisses de tarifs d'EDF-GDF du mois d'avril liées à la diminution du taux normal de TVA sur la partie "consommation"⁽¹⁾. En effet, la diminu-

tion de tarif de l'électricité dans le cadre du contrat de plan de l'entreprise avec l'État (-1,3% en mai 2000, -2% en mai 1999) n'a pas compensé la hausse des prix des produits pétroliers ainsi que celle du gaz de ville (+6,5% en mai 2000 après -4,9% en mai 1999) qui répercute avec un certain délai le renchérissement du pétrole. Le glissement annuel des prix de l'énergie passerait de +14,5% en juin à +2,0% en décembre 2000. Cette décélération serait la conséquence de la diminution mécanique du glissement annuel des prix des produits pétroliers, malgré le relèvement probable des tarifs du gaz à l'automne.

Accélération modérée des prix des produits manufacturés

Au début de l'année 2000, les prix des produits manufacturés ont connu des évolutions heurtées imputables au décalage de la période des soldes. Le pic du glissement annuel des produits manufacturés, qui s'établissait à +0,4% en janvier 2000, est compensé au mois de février (-0,7%). Au delà de ce choc transitoire, la baisse du taux normal de TVA, qui s'applique à 80% des produits manufacturés, conduit à un glissement de -0,3% en mai 2000 après -0,4% en décembre 1999. Durant les prochains mois, le redressement des coûts de production devrait commencer à se répercuter sur les prix des produits manufacturés dans un contexte de demande toujours très bien orientée. Dans ces conditions, le glissement annuel des prix de ce secteur se redresserait progressivement : il attendrait +0,4% en décembre 2000 après -0,2% en juin.

(1) La partie "abonnement" était déjà passée au taux réduit de TVA (5,5%) en janvier 1999.

Impact de la baisse du taux normal de la TVA

La réduction du taux normal de la TVA de 20,6% à 19,6% est entrée en vigueur le 1er avril 2000. En l'absence d'un comportement de marge, son impact mécanique est de -0,4 point. On a observé au mois de mai un impact de -0,2 point sur le glissement annuel d'ensemble.

Pour un poste de l'indice affecté par le taux normal, la baisse induite sur les prix par la diminution du taux de TVA est de $-0,8\% = (119,6 - 120,6) / 120,6$. Si l'on fait l'hypothèse (conventionnelle) que cette baisse n'est répercutée qu'au trois quart environ, l'impact est de l'ordre de -0,6%. Le poids des postes concernés par la mesure est d'environ 50,4% de l'indice d'ensemble, de sorte que l'effet total sur le glissement annuel d'ensemble pourrait se traduire à terme par une diminution d'environ -0,3 point.

Impact observé en mai et attendu à terme de la baisse du taux de TVA

Regroupements conjoncturels	Pondération	% au taux normal	impact de la TVA attendu à terme	impact cumulé depuis le 1er avril
Alimentation	1746	14	-0,09	-0,06
Tabac	197	100	-0,62	0,00
Produits manufacturés	3056	80	-0,50	-0,27
Énergie	777	93	-0,58	-0,58
Services	4224	35	-0,22	-0,09
Ensemble	10 000	50,4	-0,31	-0,18

Par rapport au -0,3 point attendu, l'impact cumulé jusqu'au mois de mai est estimé à -0,2 point. Cette baisse est intervenue essentiellement au mois d'avril. Elle a été surtout sensible sur les prix de l'énergie, en particulier sur les carburants et sur la partie consommation d'EDF-GDF, sur certains produits manufacturés, notamment sur les achats de véhicules neufs, sur les tarifs des communications téléphoniques, et sur certains produits alimentaires comme les boissons alcoolisées. En revanche, la baisse ne semble avoir pas été répercutée sur le prix de l'habillement chaussures et l'impact sur les prix des autres services est pour l'instant relativement faible. En ce qui concerne le tabac, pour des raisons de santé publique, la baisse de TVA a été compensée intégralement par une augmentation équivalente de la taxe dite "droit de consommation".

Au mois d'avril, l'indice sous-jacent se redresse fortement (+1% en glissement annuel après +0,7% en mars) du fait de la prise en compte de la baisse de la TVA. En effet, l'indice sous-jacent est, par définition, corrigé des mesures fiscales et "le coefficient correcteur correspond à l'impact théorique complet de la mesure, à la date précise où elle est effectivement appliquée"⁽¹⁾. Ainsi, l'accélération observée au mois d'avril, s'explique essentiellement par la différence entre la prise en compte de l'effet théorique complet de la TVA et l'impact effectivement observé sur le seul mois d'avril. Cet effet pourrait disparaître avec la sortie de glissement de la baisse de TVA en avril 2001. ■

(1) d'après l'information rapide n°179 du 27 juin 1996.

Services : concurrence accrue et modération salariale limitent les hausses

Les prix des services ont enregistré des évolutions contenues. Le glissement annuel qui atteignait +0,9% en décembre 1999 a ainsi diminué à +0,4% en mai 2000. Cette baisse est largement imputable aux fortes pressions liées à la concurrence (notamment dans les transports et les télécommunications) dans un contexte de modération salariale.

Les prix du secteur "loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères" ont nettement décéléré, leur glissement annuel passant de +1,5% fin 1999 à +0,3% en mai 2000. Le 1er janvier 2000, la suppression du droit de bail pour les locataires payant moins de 3000 F de loyer mensuel a entraîné une diminution du prix du regroupement "loyers effectifs" de -1,3%. Cette baisse du droit de bail pèse sur le glissement annuel tout au long de l'année. Ainsi, le glissement annuel du secteur "loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères" s'établirait à +0,3% en juin 2000, compte tenu de la légère décélération de l'indice du coût de la construction (ICC) au quatrième trimestre 1999 (+1,01% après +1,37% le trimestre précédent). En décembre 2000, le rythme de progress-

sion des prix de ce secteur serait plus soutenu par une accélération probable de l'indice du coût de la construction dans un contexte de renchérissement des coûts et de forte reprise du marché immobilier. Toutefois, l'application de la circulaire recommandant le gel des loyers HLM en 2000 devrait modérer les hausses. Le glissement des prix des "loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères" s'établirait à +0,5% en décembre 2000.

Au début du deuxième trimestre de 2000, les services de télécommunications ont enregistré de nettes baisses de tarifs (-5,2% en avril et -0,4% en mai) en raison, d'une part des baisses de prix des communications nationales et internationales de plusieurs opérateurs, et d'autre part de la diminution de la TVA. Ceci a contribué à la diminution marquée du glissement de "transports et communications" (-2,6% en mai 2000, après +0,6% en décembre 1999). Dans les services des transports, et en particulier dans les transports aériens, les effets de la concurrence devraient continuer à limiter les prix malgré les hausses des cours du Brent et du dollar. Par ailleurs, le 1er juillet, les prix des transports en commun d'Ile-de-France devraient s'accroître de +1,8%. En l'absence de changements tarifaires dans

les télécommunications, les prix du secteur devraient continuer de baisser sur une pente proche de -2,2% en décembre 2000, après -2,4% en juin.

L'évolution des prix des "autres services"⁽²⁾ est restée modérée sur le premier semestre de 2000 : le glissement annuel s'établit à +1,0% en mai 2000, après +0,9% en décembre 1999. Pourtant, à la modération du premier semestre, pourrait succéder un accroissement des prix lié au redressement progressif des coûts salariaux. De plus, la sortie du glissement des effets du passage du taux normal au taux réduit de la TVA sur les travaux dans le logement (le 5 septembre

1999) est évaluée à +0,5 point sur le glissement annuel du secteur des "autres services". Ainsi, le glissement annuel des prix des "autres services" s'établirait à +1,8% en décembre 2000, après +1,0% en juin. ■

(2) Le secteur "autres services" regroupe la plupart des "services du secteur privé" de la base 1990 (services pour l'habitation, services financiers, hôtels-café-restaurants, ...), auxquels ont été intégrées, entre autres, les extensions de couverture de l'indice base 1998 : les assurances, les services domestiques et juridiques, les formalités administratives et certains services de protection sociale (assistantes maternelles, maisons de retraite).

Emploi

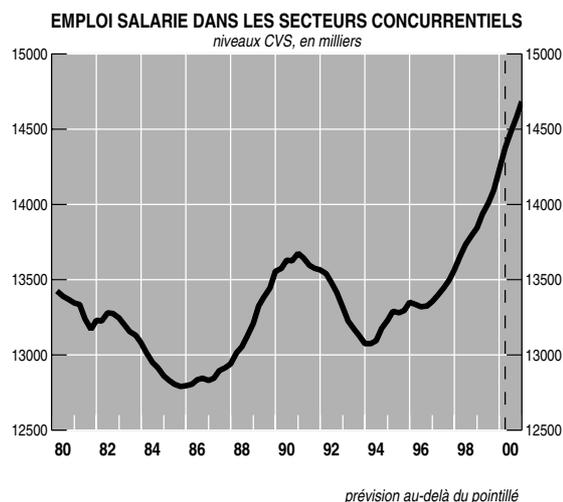
Après une hausse de plus de 380 000 postes en 1999, l'emploi salarié marchand accélérerait encore en 2000. Ce dynamisme résulte de la vigueur de l'activité ainsi que des effets, semble-t-il particulièrement importants au premier semestre, du dispositif de réduction du temps de travail. Au total, les créations nettes d'emplois salariés marchands atteindraient 460 000 environ, réparties sur l'ensemble des secteurs. L'emploi total progresserait ainsi de +2,2% en glissement annuel en 2000, soit un rythme aussi exceptionnel que l'année précédente : 520 000 postes de travail seraient créés au cours de l'année.

Accélération de l'emploi salarié marchand en 2000

En 1999, l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels⁽¹⁾ a enregistré une hausse sans précédent depuis 1989 : +2,7% en glissement annuel fin décembre. En liaison avec le rebond marqué de l'activité et le profil de montée en puissance du dispositif de réduction du temps de travail, l'emploi n'a cessé d'accélérer depuis le printemps 1999 : +1,8% au premier semestre de 2000, après +1,5% au second semestre de 1999 et +1,2% au premier.

Depuis le début de l'année 2000, le recours au chômage partiel demeure extrêmement limité : en avril, le nombre de journées indemnisables s'élevait à 132 000, après une moyenne mensuelle de 354 000 en 1999. Dans les établissements industriels de 50 salariés ou plus, l'emploi salarié, orienté à la hausse depuis septembre 1999, accélère depuis mars 2000, à un rythme mensuel de l'ordre de +0,2% (en données CJO-CVS). Par ailleurs, selon les statistiques mensuelles de l'Unédic, l'évaluation provisoire du glissement annuel de l'intérim, fin avril 2000, s'établit à +20,1 % (après +21,5% en glissement annuel fin mars 2000, taux d'évolution annuelle rectifié).

Au second semestre de 2000, en ligne avec le rythme soutenu de l'activité, les créations d'emplois salariés marchands resteraient vives (+1,4% en glissement semestriel), dans un contexte où les effets de la réduction du temps de travail ralentiraient. Au total, sur l'ensemble de l'année, l'emploi salarié concurrentiel progresserait de l'ordre de +3,2% en glissement annuel, soit 460 000 postes de travail. Les gains de productivité seraient modérés en 2000 : après s'être accrue de 0,8% en 1999, la productivité



apparente du travail dans les secteurs concurrentiels progresserait seulement de 0,4% en moyenne annuelle en 2000.

L'ensemble des secteurs profiterait d'une croissance ferme de l'activité : à la progression toujours soutenue de l'emploi tertiaire, s'ajouteraient les accélérations de la construction et de l'industrie.

Fort impact des dispositifs d'aide à l'emploi marchand en 2000

L'accélération de l'emploi salarié concurrentiel résulte également du dynamisme accru de la politique d'aide à l'emploi marchand en 2000. De l'ordre de 0,6% en 1999, l'impact de la politique d'aide à l'emploi marchand atteindrait 1% de l'emploi des secteurs concurrentiels (soit de l'ordre de 150 000 emplois). Cette augmentation résulte essentiellement des effets initiaux du dispositif de réduction du temps de travail. La formation en alternance toujours dynamique, les allègements de charges sur les bas salaires et les différentes mesures d'allègements fiscaux joueraient également en faveur de l'emploi en 2000.

La réduction du temps de travail serait le principal dispositif de la politique d'aide à la création de nouveaux emplois marchands en 2000. Elle produirait ses effets les plus importants au premier

(1) Il s'agit des secteurs essentiellement marchands non agricoles (EB-EP).

semestre, compte tenu du rythme observé de signature des accords et des délais d'embauche. La montée en charge du nombre d'entreprises de moins de 20 salariés bénéficiant d'une aide incitative se poursuivrait tout au long de l'année.

Le dispositif d'allègement de charges sur les bas salaires, désormais stabilisé, produirait un effet sur l'emploi en 2000 équivalent à celui de l'an dernier. En outre, les différentes mesures d'allègements fiscaux, portant sur la taxe professionnelle, la TVA, l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation, permettraient de créer quelques milliers d'emplois supplémentaires en 2000.

En ce qui concerne les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand (formation en alternance, abattement en faveur de l'embauche à temps partiel, Contrat Initiative Emploi, exonérations de charges à l'embauche), ils ne contribueraient plus en 2000 à la croissance de l'emploi. En effet, les entrées dans ces dispositifs fléchiraient. Les entrées en formation en alternance (apprentissage, qualification, orientation et adaptation) continueraient d'être dynamiques, notamment pour les contrats de qualification, désormais ouverts aux adultes dans le cadre de la loi contre les exclusions. En revanche, les entrées en Contrat Initiative Emploi (CIE) seraient moins nombreuses en 2000 qu'en 1999. De même, les embauches -ou transformations d'emplois- à temps

partiel pouvant bénéficier de l'abattement de charges, se situeraient à un niveau inférieur à celui de 1999, compte tenu des modifications législatives figurant dans la seconde loi "Aubry". Dans ces conditions, l'effet sur l'emploi de l'abattement en faveur de l'embauche à temps partiel ralentirait par rapport à l'année précédente et le nombre de bénéficiaires de CIE continuerait de décroître en 2000, mais dans une proportion moindre qu'en 1999. Enfin, les dispositifs d'exonérations de charges sociales à l'embauche concerneraient, en 2000, un nombre de salariés comparable à celui des années précédentes.

Croissance soutenue de l'emploi dans l'industrie et la construction en 2000

Dans l'industrie, le redémarrage marqué de l'activité, intervenu à partir du printemps 1999 a permis la création de près de 13 000 emplois salariés l'an dernier : +0,3% en glissement annuel fin décembre. Les effectifs (non compris les intérimaires occupés dans le secteur) ont sensiblement progressé depuis l'été 1999, en ligne avec l'activité. La croissance de la production restant soutenue tout au long de l'année 2000, l'emploi manufacturier augmenterait également de manière continue : 55 000 postes de travail seraient ainsi créés en 2000 (+1,6% en glissement annuel).

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	Glissements semestriels taux d'évolution en % - CVS						Glissements annuels taux d'évolution en % - CVS			Niveaux de fin d'année en milliers - Bruts		
	1998		1999		2000		1998	1999	2000	1998	1999	2000
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.						
Salariés des secteurs essentiellement marchands⁽¹⁾	1,3	0,8	1,2	1,5	1,8	1,4	2,1	2,7	3,2	13755	14146	14600
Industrie (y compris construction)	0,3	0,0	0,2	0,6	1,2	0,8	0,3	0,8	2,0	5172	5214	5318
Industries agro-alimentaires	-0,1	0,9	0,3	0,4	0,7	0,6	0,8	0,7	1,2	536	540	547
Énergie	-1,1	-0,9	-0,5	0,2	-0,2	-0,6	-1,9	-0,2	-0,8	242	242	240
Construction	0,3	0,1	1,3	1,3	2,2	1,8	0,4	2,6	4,0	1113	1141	1188
Industrie manufacturière	0,4	-0,1	-0,2	0,5	1,0	0,6	0,3	0,3	1,6	3281	3290	3343
dont :												
<i>Biens de consommation</i>	0,0	-0,3	-0,8	-0,7	-	-	-0,2	-1,5	-	738	727	-
<i>Automobile</i>	0,2	-0,1	-0,4	1,1	-	-	0,1	0,7	-	286	288	-
<i>Biens d'équipement</i>	0,4	0,1	0,5	1,0	-	-	0,5	1,4	-	803	814	-
<i>Biens intermédiaires</i>	0,6	-0,1	-0,2	0,7	-	-	0,5	0,5	-	1454	1461	-
Tertiaire essentiellement marchand	1,9	1,2	1,8	2,1	2,1	1,8	3,2	3,9	3,9	8583	8933	9268
dont :												
<i>Commerces</i>	0,8	1,2	1,1	1,6	-	-	2,1	2,7	-	2607	2677	-
<i>Transports</i>	1,9	1,4	1,7	2,4	-	-	3,4	4,2	-	960	1000	-
<i>Services marchands (y compris intérim)</i>	3,1	1,4	2,8	2,6	-	-	4,5	5,5	-	4047	4282	-
<i>Activités financières</i>	-0,2	0,4	0,1	0,6	-	-	0,2	0,7	-	661	666	-
Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC, ...)	-	-	-	-	-	-	1,8	1,6	1,2	6306	6410	6484
EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non salariés)	-	-	-	-	-	-	1,7	2,1	2,2	22819	23286	23802

■ Prévission
(1) Secteurs EB-EP

Dans la construction, en phase avec la reprise, les effectifs salariés (non compris les intérimaires occupés dans le secteur) ont enregistré une hausse exceptionnelle en 1999, inédite depuis la fin des années 1980 : +2,6% en glissement annuel fin décembre, avec une très nette accélération en fin d'année en relation avec la baisse de la TVA sur les travaux dans les logements, effective depuis septembre 1999. Porté par le dynamisme de l'activité après la tempête de fin d'année, l'emploi continue d'accélérer au premier semestre de 2000. Les perspectives d'activité restent bien orientées tout au long de l'année, l'emploi croîtrait vigoureusement : 50 000 postes seraient ainsi créés au cours de l'année (+4,0% en glissement annuel).

L'emploi tertiaire marchand toujours bien orienté

L'emploi salarié a encore accéléré dans le secteur tertiaire marchand en 1999 : +3,9% (soit + 340 000), après +3,2% en 1998. Déjà dopé par les opérations liées à l'approche de l'an 2000 et la vigueur de la consommation des ménages, l'emploi tertiaire marchand avait bénéficié de la reprise industrielle, stimulant notamment le secteur de l'intérim. Ce mouvement s'est poursuivi au début de 2000 : tous les secteurs ont continué à afficher des créations nettes d'emplois, à l'exclusion des activités financières. La vigueur de l'activité permettrait de faire progresser les effectifs salariés de 1,8% sur le reste de l'année.

Après un redémarrage marqué à l'automne 1999 en relation avec le rebond de l'activité industrielle et la croissance soutenue de l'activité dans les autres secteurs, l'emploi intérimaire a ralenti à la fin de 1999 et au début de 2000, dans un contexte de réorganisation interne des entreprises à la faveur de la mise en place de la réduction du temps de travail. Au-delà d'une forte baisse en décembre, corrigée en janvier, il s'est globalement stabilisé entre décembre et avril. La croissance soutenue de la production industrielle et la bonne tenue de l'activité dans les autres secteurs devraient permettre à l'emploi intérimaire de réaccélérer au second semestre de 2000. Sur l'ensemble de l'année, les effectifs intérimaires pourraient ainsi

s'accroître d'environ 55 000, contribuant pour près d'un cinquième à la croissance de l'emploi tertiaire marchand (+350 000 en 2000).

Croissance moins forte de l'emploi tertiaire non marchand

En 1999, la croissance de l'emploi dans le secteur tertiaire non marchand (+1,6% en glissement annuel fin décembre) provenait, pour moitié, des effets de la politique de l'emploi : la progression des emplois-jeunes et des emplois consolidés avait très largement compensé la baisse toujours importante du nombre de bénéficiaires de Contrats Emploi Solidarité (CES). En 2000, l'emploi devrait ralentir, malgré la poursuite du programme "emplois-jeunes" (de l'ordre de 75 000 entrées en 2000) et la progression des entrées en emplois consolidés dans le cadre de la loi contre les exclusions. En effet, la baisse du nombre de bénéficiaires de CES se poursuivant toujours, la contribution de l'ensemble des emplois aidés à la croissance de l'emploi tertiaire non marchand serait plus limitée que l'année précédente.

L'emploi total progresse toujours sensiblement

En 2000, l'emploi non salarié continuerait de diminuer au même rythme que l'année précédente, soit une baisse de l'ordre de 13 000. La baisse structurelle des non salariés agricoles se poursuivrait au même rythme que l'année précédente, la montée en charge des dispositifs de préretraite des agriculteurs s'achevant progressivement. Les pertes seraient équivalentes à celles observées l'an dernier dans l'industrie et la construction, tandis que le nombre de non salariés progresserait dans le secteur tertiaire, dans les mêmes proportions qu'en 1999.

Au total, après une année de croissance sans précédent au cours des cinquante dernières années (+2,1% en 1999), l'emploi total enregistrerait, en 2000, une nouvelle hausse aussi exceptionnelle : +2,2%, soit 520 000 postes de travail supplémentaires. ■

Chômage

A la fin du mois d'avril 2000, le taux de chômage est passé sous la barre symbolique de 10% de la population active : le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est établi à 2 547 000 personnes, soit 9,8% de la population active comme en octobre 1991.

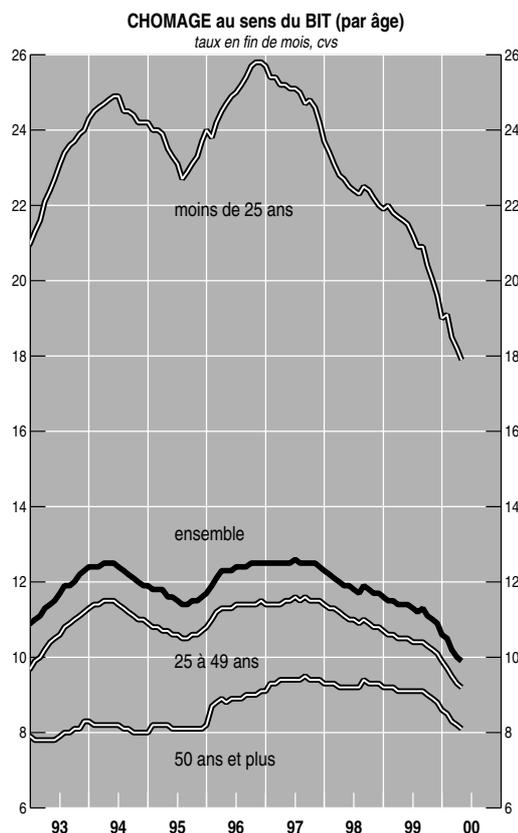
Le recul est particulièrement prononcé depuis le début de l'année 2000. Le chômage au sens du BIT a enregistré une baisse de près de 190 000 personnes en quatre mois, après une diminution de 223 000 personnes sur l'ensemble de 1999. Le taux de chômage a ainsi reculé de 0,7 point en 4 mois, après une baisse de 0,7 point sur l'ensemble du second semestre de 1999. Cette accentuation est cohérente avec le très fort accroissement de l'emploi du premier semestre.

Cette dynamique devrait se poursuivre au cours des mois à venir. Le taux de chômage continuerait de se replier pour se situer aux alentours de 9,2% de la population active à la fin de l'année 2000, soit un niveau équivalent à celui de la fin des années 1980.

Baisse du chômage des jeunes de moins de 25 ans...

A la fin du mois d'avril 2000, le chômage des jeunes de moins de 25 ans a diminué en un an de 96 000 personnes (-16,6%). Cette baisse représente la moitié de celle observée depuis octobre 1996 (-198 000 chômeurs ; -29,1%), dernier point culminant du chômage des jeunes.

Ainsi, depuis 1999, la baisse du chômage des moins de 25 ans s'est nettement accentuée. Elle a atteint -1,1% au premier semestre puis -10,0% au second semestre. Cette forte décreue s'est poursuivie en début



d'année 2000 (-6,1% de fin décembre 1999 à fin avril 2000). Sur un an, la baisse du chômage des jeunes profite davantage aux hommes (-19,9%) qu'aux femmes (-13,1%). Fin avril 2000, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans s'est établi à 17,9% des actifs de cette classe d'âge, marquant un recul de 3,7 points en un an.

TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT⁽¹⁾

	Niveaux en fin de période, CVS											Moyennes annuelles		
	1998				1999				2000			1998	1999	2000
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	2 nd S.			
Ensemble	12,0	11,8	11,8	11,6	11,4	11,3	11,1	10,6	10,0	9,7	9,2	11,9	11,2	9,8
Moins de 25 ans	22,8	22,4	22,4	21,9	21,7	21,2	20,4	19,0	18,2	-	-	22,6	21,0	-
25 à 49 ans	11,2	11,0	10,9	10,7	10,5	10,4	10,3	9,9	9,3	-	-	11,0	10,4	-
50 ans et plus	9,2	9,2	9,3	9,2	9,1	9,1	9,0	8,6	8,2	-	-	9,3	9,1	-

■ Prévision

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi de mars 2000.

... et accentuation de la baisse du chômage des 25-49 ans

Avec une diminution de près de 130 000 personnes depuis le début de l'année 2000, le chômage des adultes de 25 à 49 ans poursuit sa décrue à un rythme élevé. Le nombre de chômeurs de 25 à 49 ans a encore reculé de -7,1% sur les 4 premiers mois de l'an 2000. Cette évolution favorable du chômage est à mettre en relation avec les très nombreuses créations d'emplois salariés observées au premier trimestre de cette année, dans tous les secteurs. La baisse du chômage des adultes profite quasiment autant aux hommes (-14,2% en un an) qu'aux femmes (-10,9% sur un an). Rapporté au nombre d'actifs de cette classe d'âge, le taux de chômage des hommes s'établit à 7,5% fin avril 2000 (-1,2 point en un an) et celui des femmes à 11,3% (-1,4 point en un an), soit un taux de chômage de 9,2% (-1,3 point) pour l'ensemble des 25-49 ans à la fin avril 2000.

Les actifs de 50 ans et plus participent au recul du chômage depuis la fin de l'année 1999

Le nombre de chômeurs âgés de 50 ans et plus a diminué d'environ 26 000 (-6,1%) depuis le début de l'année 2000, après une baisse de 16 000 au dernier trimestre de 1999. Ainsi, la baisse du taux de chômage des 50 ans et plus s'est accentuée à la fin de

l'année 1999. Il s'établit à 8,1% des actifs de la classe d'âge fin avril 2000, en recul d'un point par rapport à avril 1999.

Poursuite de la baisse du chômage au second semestre de 2000

L'offre de travail pourrait croître d'environ +150 000 personnes en 2000, après +170 000 personnes en 1999. En effet, selon les projections, la progression tendancielle de la population active serait moindre en 2000 (+130 000) qu'en 1999 (+150 000). Par ailleurs, cette année, les effets de la politique de l'emploi sur l'offre de travail (en matière de stages et de préretraites) seraient comparables à ceux observés l'an dernier. Ainsi, le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion resterait globalement stable en 2000 après avoir reculé en 1999 alors que la baisse du nombre de préretraités serait plus forte en 2000 qu'en 1999. En effet, le nombre de bénéficiaires de l'ARPE diminuerait pour la première fois cette année depuis la création du dispositif en 1995. Au total, la politique de l'emploi contribuerait pour environ +20 000 à l'augmentation de l'offre de travail en 2000.

Au second semestre de 2000, les créations d'emplois se poursuivant à un rythme soutenu, la baisse du chômage resterait rapide. Le taux de chômage s'établirait à environ 9,2% de la population active, enregistrant ainsi une diminution de 1,4 point en un an. ■

Révision des chiffres du chômage et retour sur le bouclage de la population active

Comme chaque année, les résultats de l'enquête Emploi sont l'occasion de réviser les chiffres du chômage au sens du BIT. Cette révision intègre, outre les résultats de l'enquête Emploi de mars 2000, les dernières estimations sur l'emploi, ainsi qu'une ré-estimation des coefficients de correction des variations saisonnières.

Cette année encore, la révision du chômage au sens du BIT est de faible ampleur. Le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 10,0% en mars 2000, comme dans l'estimation de fin avril (cf. Informations Rapides n°121 du 28 avril 2000).

La révision du taux de chômage est plus sensible selon le sexe et l'âge, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Taux de chômage au sens du BIT, fin mars 2000

	Avant révision	Après révision
Hommes		
moins de 25 ans	16,7	16,1
25 à 49 ans	7,4	7,6
plus de 49 ans	8,2	7,5
Femmes		
moins de 25 ans	21,6	20,8
25 à 49 ans	11,2	11,4
plus de 49 ans	9,6	9,0
Ensemble	10,0	10,0

Selon l'évaluation révisée du chômage au sens du BIT, le nombre de chômeurs a légèrement moins diminué en 1999 que ne l'indiquaient les estimations mensuelles précédentes. Ainsi, après calage de la série mensuelle sur l'enquête Emploi de mars 2000 et la révision des coefficients saisonniers, le nombre de chômeur diminue de -223 000 personnes sur l'année 1999, au lieu des -256 000 initialement estimées. Les nouvelles estimations du chômage et de l'emploi conduisent donc à un défaut de bouclage de la population active en 1999 de +33 000 contre -4 000 dans la *Note de conjoncture* de mars. Une nouvelle évaluation de ce défaut de bouclage sera publiée à l'automne prochain lorsque les premières estimations annuelles d'emploi élaborées par l'Insee seront disponibles. ■

Bouclage de la population active pour l'année 1999

(glissements annuels, données CVS en milliers)

	1999
Emploi total	+466
Contingent	-37
(1) Emploi total (y.c. contingent)	+429
(2) Chômage au sens BIT	-223
(3) Population active observée = (1)+(2)	+206
(4) Projection de population active tendancielle	+150
(5) Effet des mesures de politique de l'emploi	+23
(6) Population active potentielle = (4)+(5)	+173
(7) Défaut de bouclage = (3)-(6)	+33

Salaires

Au début de l'année 2000, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés continue de progresser modérément. Le glissement annuel est resté à 1,6% en mars 2000, comme en décembre 1999, en dépit du rebond de l'inflation et de la dégrue très rapide du chômage. Cette modération des revenus salariaux est liée à la mise en place de la réduction du temps de travail, la plupart des conventions salariales prévoyant une faible progression des salaires. Dans ces conditions, l'accélération des prix à la consommation a érodé les gains de pouvoir d'achat en début d'année (+0,1% au premier trimestre de 2000).

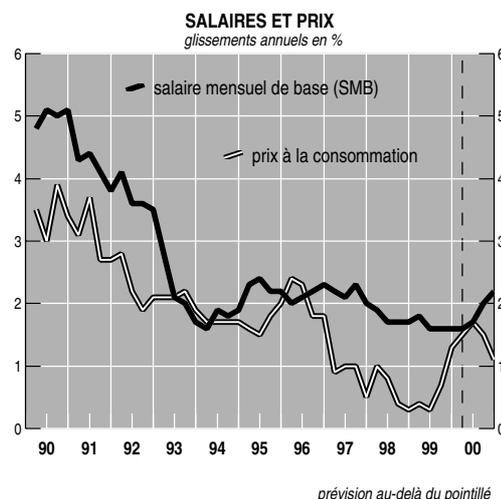
Le salaire mensuel de base pourrait légèrement accélérer au deuxième semestre, sous l'effet de la revalorisation du SMIC en juillet (3,2%, hors coup de pouce), de l'impact retardé de la hausse de l'inflation et de la baisse du chômage. Le glissement annuel atteindrait ainsi 2,2% en décembre 2000.

Pour leur part, les salaires horaires accélèrent très vigoureusement en raison du passage de la durée légale du travail à 35 heures. Ainsi, pour les seuls ouvriers, le salaire horaire de base (SHBO) a progressé de 5,2% en glissement annuel au premier trimestre. Après cette forte accélération, liée à la concentration d'importants flux d'entrée dans le dispositif de la RTT, les salaires horaires devraient retrouver une pente plus modérée. Sur l'ensemble de l'année 2000, ils devraient néanmoins progresser de plus de 5% en glissement annuel, en raison d'une baisse de la durée du travail de l'ordre de 3%.

Faibles gains de pouvoir d'achat au début de l'année

Selon les résultats de l'enquête ACEMO du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés décélère légèrement : il progresse de 1,6% en mars 2000 en glissement annuel contre 1,8% en mars 1999. On ne retrouve donc pas dans l'évolution des salaires mensuels de trace de la hausse de l'inflation liée à la remontée des cours du pétrole. Par conséquent, les gains de pouvoir d'achat se sont limités à 0,1% en mars 2000 après 1,4% en mars 1999.

Le premier trimestre de 2000 a été marqué par une hausse importante du salaire horaire de base. Pour les seuls ouvriers, celui-ci a crû de 2,3% selon les résultats de l'enquête Acemo, après +0,9% au quatrième trimestre de 1999. Sur un an, sa progression s'établit



à 5,2% contre 2% en mars 1999. Cette accélération résulte de la montée en charge de la réduction du temps de travail. D'après les bilans régulièrement effectués par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, la plupart des entreprises qui ont réduit la durée du travail dans le cadre de la loi du 13 juin 1998 (loi Aubry I), prévoyaient en effet une compensation salariale afin de maintenir le niveau de rémunération mensuelle des salariés. Cette compensation touche la quasi-totalité des salariés concernés par la RTT. Elle est intégrale pour environ 90% d'entre eux, et prend la forme d'une hausse du salaire horaire de base au sens strict ou se traduit par d'autres mesures, comme une prime spécifique comptée dans le salaire de base.

La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet, telle qu'elle est mesurée par l'enquête Acemo, donne une appréciation de cette montée en charge des accords de RTT pour les entreprises ayant anticipé le passage aux 35 heures, avant la date de la réduction de la durée légale du travail et au moment de sa réduction : la durée s'est réduite, au premier trimestre de 2000 de 2,2%, après 0,7% au quatrième trimestre de 1999.

Léger redressement des gains de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année 2000

Dans un contexte de remontée de l'inflation depuis la fin de l'année 1999 et d'un taux de chômage en baisse rapide, l'évolution du SMB devrait être un peu plus dynamique en 2000. Par ailleurs, la revalorisa-

tion du SMIC en juillet 2000 se retrouvera dans l'évolution du SMB sur l'année. Compte tenu de la forte évolution annuelle du SHBO en mars 2000 (+5,2%) et de l'évolution des prix à la consommation en mai⁽¹⁾ (+1,3%), le SMIC est revalorisé de 3,2% au 1er juillet 2000 selon la stricte application de la loi. Le taux horaire brut du SMIC est ainsi passé de 40,72 francs à 42,02 francs au 1er juillet 2000. En revanche, la revalorisation de la garantie mensuelle de rémunération prévue par la loi (i.e. le maintien du salaire mensuel en cas de réduction du temps de travail pour les salariés au SMIC) est moins forte. Elle s'établit à 1,45%, comme la somme de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de la moitié des gains du pouvoir d'achat annuel du salaire mensuel de base ouvrier.

A côté de cet effet mécanique lié au mode d'indexation du SMIC, le mouvement de réduction de la durée du travail continue néanmoins de favoriser une certaine modération salariale. En effet, les bilans effectués par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité indiquent que, pour la plupart des salariés concernés par une réduction du temps de travail, les conventions prévoient une modération ou une stabilisation ultérieure des salaires pendant environ deux ans. Ce phénomène a commencé de se traduire, de façon encore peu importante, par une modération de l'évolution du SMB en 1999. Il se poursuivrait en 2000 et pourrait contribuer à modérer la progression du SMB.

Au total, le glissement annuel du SMB atteindrait 1,7% en juin 2000 et 2,2% en décembre 2000. Par ailleurs, l'évolution des prix, moins rapide au second semestre de 2000 qu'au second semestre de 1999, devrait se traduire par une légère remontée du pouvoir d'achat du SMB.

Forte baisse de la durée du travail

Après une forte diminution en début d'année, la durée du travail des salariés devrait continuer de décroître sur le reste de l'année 2000 sous l'effet du passage aux 35 heures. Cette baisse devrait néanmoins être plus modérée, les entrées dans le dispositif étant surtout concentrées au premier semestre. Elle pourrait atteindre plus de 3% à la fin 2000. Par conséquent le salaire horaire de base devrait également retrouver des évolutions plus modérées. Il progresserait de plus de 5% en glissement annuel en fin d'année.

Après des hausses de pouvoir d'achat l'indice des traitements de la fonction publique n'a pas été revalorisé

En moyenne annuelle, l'indice des traitements de la fonction publique a progressé de 1,4% en 1999, après 1,3% en 1998, ce qui se traduit par une augmentation du pouvoir d'achat de 0,9% en 1999, après 0,6% en 1998. Compte tenu de l'impact des effets de structure (effet de carrière et des entrées-sorties), le salaire moyen par tête évolue de manière plus marquée : il augmente d'environ 2,2% en 1999, contre 1,8% en 1998.

Le dernier accord salarial portait sur les années 1998 et 1999. Aucun accord prévoyant des revalorisations n'est pour l'instant prévu pour l'année 2000. ■

(1) prix à la consommation hors tabac des ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier.

INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ET INDICE DU SALAIRE MENSUEL DE BASE

(évolution en %)

	Glissements semestriels (1)						Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1998		1999		2000		1998	1999	2000	1998	1999	2000
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.						
Indice brut des traitements de la Fonction publique	1,0	0,5	0,7	1,2	-	-	1,5	1,9	-	1,3	1,4	-
Indice brut francs constants	0,5	0,8	0,1	0,5	-	-	1,3	0,6	-	0,6	0,9	-
S.M.B. (2)	1,0	0,6	0,9	0,7	1,0	1,2	1,7	1,7	2,2	1,8	1,6	1,9
S.M.B. francs constants	0,5	0,9	0,3	0,0	0,0	1,0	1,5	0,4	1,0	1,1	1,1	0,4
S.M.I.C.	2,0	0,0	0,0	1,2	0,0	3,2	2,0	1,2	3,2	3,0	1,6	2,1
S.M.I.C. francs constants	1,5	0,3	-0,6	0,5	-1,0	3,0	1,8	-0,1	2,0	2,3	1,1	0,6
Indice des prix à la consommation	0,5	-0,3	0,6	0,7	1,0	0,2	0,2	1,3	1,2	0,7	0,5	1,5

■ Prévission

N.B. : les données figurant dans ce tableau ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

(1) Les glissements sont calculés de janvier à juillet et de juillet à janvier jusqu'en 1998, et de décembre à juin et de juin à décembre à partir de 1999, en raison du changement de périodicité de l'enquête Acemo.

(2) Pour le deuxième semestre de 1998, l'évolution du SMB est celle de juillet à octobre 1998 et de septembre à décembre 1998 alors que l'évolution des prix indiquée dans le tableau est celle de juillet 1998 à janvier 1999.